

***Association pour la Défense de l'Environnement  
et du Cadre de Vie de la Rosemontoise  
Membres de l'Association Nationale  
ROBIN DES TOITS***

***Collectif « Contre l'antenne relais de la Noye »***  
Rougegoutte, le 30 Novembre 2009

**Recommandé AR**

**Objet :** Antenne relais de téléphonie mobile

**Monsieur le Maire**

Mairie de Vescemont  
8 Grande Rue  
90200 VESCEMONT

**Copie à :**

- **Association Nationale Robin des Toits**

Monsieur le Maire,

Vous avez signé l'autorisation de travaux pour l'implantation d'antenne relais de téléphonie mobile Rue du Stade, lieu dit « La Noye » à Vescemont.

Comme vous le savez, la toxicité sanitaire de la téléphonie mobile et de son groupe technique – GSM – UMTS ou 3G – WIFI – WIMAX – BLUE TOOTH, DECT, antennes relais, etc..... est aujourd'hui entièrement prouvée sur le plan scientifique.

Et notamment, par le Rapport BIOINITIATIVE, publié en Août 2007, entièrement rédigé, chapitre par chapitre, pathologie par pathologie, en tant que confirmation des preuves établies. Les auteurs, sommités scientifiques du domaine, font référence à plus de 1500 travaux publiés sur tous les aspects de la toxicité.

Vous savez en outre que depuis sa publication ce rapport na fait l'objet d'aucune contestation scientifique.

Là ne s'arrêtent pas les faits de notoriété publique. Ce rapport a été validé par l'Agence Européenne de l'Environnement, puis par le Parlement Européen.

La conclusion est double.

- 1- SUR LE PLAN SCIENTIFIQUE IL N'YA PLUS DE DEBAT.
- 2- Les instances européennes compétentes ont validé le diagnostic de toxicité. Etant bien entendu que la Commission Européenne ne peut par nature être créditée d'aucune compétence scientifique.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'accord signé par vous-même vous engage personnellement, M. le Maire, seul responsable politique communal, sous trois formes :

- Vous Maire, n'avez en mains aucune garantie écrite d'innocuité sanitaire. *C'est donc en aveugle que vous mettez en danger la santé des habitants de Vescemont, Rougegoutte et Giromagny.*
- Vous Maire, n'avez en mains aucun engagement écrit de l'opérateur de respecter la légalité, c'est-à-dire le seuil maximal légal d'exposition du public.
- Vous Maire, n'avez pas en mains la liste d'exclusions des polices d'assurances de l'opérateur.

*Vous, responsable de la gestion communale, n'avez donc aucune précision sur l'étendue de la couverture.*

Signalons que dans les polices d'assurances courantes, les risques liés aux champs magnétiques font partie des exclusions générales.

Malgré la pétition qui vous a été remise renfermant plus de 300 signatures confirmant le refus catégorique de cette implantation, malgré la lettre de notre Député Monsieur Michel ZUMKELLER vous demandant de fournir une **solution concrète** aux habitants voisins de « La Noye » et de leur fournir les résultats des études d'impact d'une telle installation sur la santé publique, vous ne réagissez toujours pas.

Comme vous l'avez précisé dans votre lettre du 18 Novembre 2009 à Monsieur le Député Michel ZUMKELLER , vous avez délivré une autorisation « impopulaire ».

**C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui de programmer une réunion ouverte à toutes les personnes concernées par cette installation afin que VOUS puissiez donner toutes les réponses à nos questions...**

**Nous croyons utile de vous informer que les médias suivent de près notre action.**

Dans l'attente, que vous nous communiquiez rapidement une date pour cette réunion citoyenne, veuillez agréer , Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour l'Association,  
Le Président,  
M. Alain KLEIBER